

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

(En 1000 DT)

Période	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2015	au 31 Mars 2016	au 31 Mars 2015	au 31 Décembre 2015 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	147 876	154 068	147 876	154 068	609 336
• Intérêts	103 543	113 827	103 543	113 827	454 422
• Commissions en produits	18 890	16 975	18 890	16 975	71 706
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	17 465	14 153	17 465	14 153	64 172
• Revenus du portefeuille d'investissement	7 978	9 113	7 978	9 113	19 036
2- Charges d'exploitation bancaires	80 264	85 920	80 264	85 920	346 158
• Intérêts encourus	78 666	84 117	78 666	84 117	338 955
• Commissions encourues	1 598	1 803	1 598	1 803	7 203
3-Produit net bancaire	67 612	68 148	67 612	68 148	263 178
4- Autres produits d'exploitation	341	361	341	361	1 597
5- Charges opératoires t:	25 790	22 800	25 790	22 800	96 464
• Frais de personnel	19 643	17 335	19 643	17 335	72 148
• Charges générales d'exploitation	4 355	3 907	4 355	3 907	18 029
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 792	1 558	1 792	1 558	6 287
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 529 325	1 339 088	1 480 259
• Portefeuille- titres commercial	-	-	900 586	770 275	907 364
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	628 739	568 813	572 895
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 967 040	6 193 446	5 979 982
8- Encours des dépôts	-	-	5 203 597	5 273 801	5 142 886
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	1 556 217	1 425 142	1 368 358
• Epargne	-	-	1 131 679	1 012 080	1 136 508
• Placement à terme	-	-	2 409 567	2 716 589	2 522 313
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	902 103	951 656	910 256
10- Capitaux propres (**)	-	-	610 731	546 038	610 714

(*) Chiffres provisoires

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2015 et Mars 2016.

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, ont atteint 5 967,0 millions de dinars, soit une diminution de 12,9 millions de dinars ou 0,2%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 203,6 millions de dinars soit une progression de 60,7 millions de dinars ou 1,2%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 902,1 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures et l'amortissement des emprunts Amen Bank.

Durant le premier trimestre de 2016

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 6,2 millions de dinars ou 4,0% par rapport à la même période en 2015.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une diminution de 5,7 millions de dinars ou 6,6%.

Le Produit net Bancaire a atteint 67,6 millions de dinars contre 68,2 millions de dinars au cours du premier trimestre de 2016 soit une régression de 0,6 millions de dinars ou 0,8% par rapport à la même période en 2015.

OUVERTURE D'AGENCE

Au cours du premier trimestre de l'année 2016, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture d'une nouvelle agence au Tunisia Mall, ce qui a porté le nombre total à 156 agences.

NOUVEAUX PRODUITS

Gestion de budget

Amen Bank vient de lancer, pour la 1ère fois en Tunisie, un nouveau service de gestion de budget, disponible sur @mennet (1^{er} site d'internet banking en Tunisie) et accessible gratuitement à ses abonnés, qui peuvent dorénavant suivre en toute sécurité leur budget et contrôler ainsi leurs dépenses.

Il est à préciser que les clients d'Amen First Bank, peuvent également bénéficier gratuitement de ce service de gestion de budget.

Carte Amen Privilèges

Amen Bank vient d'enrichir les prestations offertes avec son produit « Compte Excellence », avec la délivrance d'une carte « Privilèges », qui ouvre un univers d'exclusivité à ses détenteurs, leur donnant accès à des avantages exclusifs tout au long de l'année et ce, auprès d'un large réseau de partenaires affiliés (www.amen-privileges.com).